

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de convocation :	4 octobre 2022	Date d'affichage :	4 octobre 2022
------------------------------	----------------	---------------------------	----------------

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absente excusée : VERICEL Géraldine

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

Mis en ligne le 25/10/2022

DEL2/11-10-22 – Location du logement de l'ancien Presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'ancien Presbytère, sis au Bourg de Valeille, loué à Monsieur et Madame VERNAY Jean-Paul, arrive à expiration le 31 décembre 2022.

Il expose ensuite qu'un cahier des charges doit être établi, pour une durée de six ans, afin de pouvoir à nouveau louer à Monsieur et Madame VERNAY Jean-Paul, ce logement.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCÉPTE** de louer à Monsieur et Madame VERNAY Jean-Paul, le logement de l'ancien Presbytère, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **FIXE** le montant du loyer, à compter du 1^{er} janvier 2023 à 450 € par mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des charges à intervenir.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Annie CREPIAT



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20221011-DEL2_11-10-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022